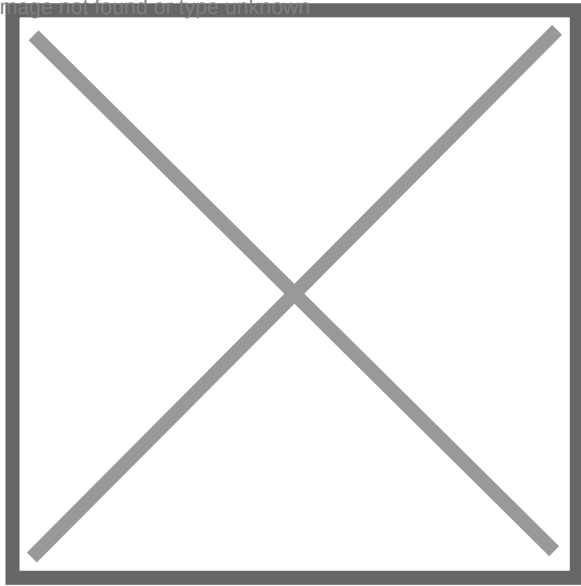


Image not found or type unknown



Droits naissance en france

Par **ZERBAOUI**, le **14/06/2015 à 10:28**

Bonjour, rnJe suis née en 1982 à Mantes la jolie de nationalité Marocaine et j'ai quitté la France Définitivement a l'age de 5 ans vert la le Maroc en 1988 sans avoir la nationalité française ni la carte séjour française. rnJe veux savoir mes droit et particulièrement le droit d'entrer et de séjour en France (mes parents sont marocains aussi). rnCordialement

Par **moisse**, le **14/06/2015 à 10:35**

C'est simple: vous n'avez aucun droit spécifique.rnVous êtes marocaine et devez donc demander un visa comme n'importe quel ressortissant marocain.

Par **ZERBAOUI**, le **14/06/2015 à 10:45**

Si je prends recours à la justice que je suis victime de la décision de mes parents et je veux retourner à mon pays de naissance ?

Par **moisse**, le **14/06/2015 à 11:42**

En quoi le désir de vos parents de revenir vers le pays de leurs aïeuls est-il un signe de maltraitance ?rnSi vous voulez venir en France il faudra déposer une demande de visa.rnC'est simple à comprendre, vous n'êtes pas de nationalité française ni originaire d'un pays de

l'espace Schengen.
Après une fois en France vous pourrez tenter toutes les démarches que vous voudrez pour obtenir la nationalité française.

Par **citoyenalpha**, le **14/06/2015 à 17:26**

Bonjour
naître en France n'est pas suffisant pour obtenir la nationalité française.
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F295.xhtml>

Par **ZERBAOUI**, le **14/06/2015 à 17:34**

Je ne cherche pas la nationalité , je veux avoir le droit d'axer au territoire français.

Par **amajuris**, le **15/06/2015 à 09:44**

bjr,
mais pour avoir le droit absolu de résider en France, il faut être français (ou originaire d'un pays de l'espace Schengen).
dans votre situation, vous devez avoir un visa long séjour.